

Plan annuel d'accessibilité 2022-2023
et
Plan pluriannuel 2022-2023 à 2026-2027

Mon aventure



Table des matières

1.	RÉSUMÉ	3
2.	OBJECTIFS DU PLAN	3
3.	ENGAGEMENT DU CONSEIL ENVERS LA PLANIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ	4
4.	APERÇU DU CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE NOUVELON	4
5.	GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCESSIBILITÉ	4
6.	INITIATIVES CONCERNANT L'ÉLIMINATION D'OBSTACLES	5
7.	PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES OBSTACLES	8
8.	COMMUNICATION DU PLAN	8
9.	ANNEXE 1 : Aménagements complétés dans les écoles et les garderies 2021-2022	9
10.	ANNEXE 2 : Initiatives ciblées 2022-2025	13
11.	ANNEXE 3 : Pratiques réussies	14
12.	ANNEXE 4 : Résultats de l'audit d'accessibilité 2019	15

Le plan annuel d'accessibilité 2022-2023 et Plan pluriannuel 2022-2023 à 2026-2027 a été élaboré par le Groupe de travail sur l'accessibilité du Conseil scolaire catholique Nouvelon.

Conseil scolaire catholique Nouvelon / 201, rue Jogues, Sudbury ON P3C 5L7

1. RÉSUMÉ

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) a pour but d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées et de prévoir leur participation à la détermination, à l'élimination et à la prévention des obstacles à leur pleine participation à la vie de la province. Pour atteindre cet objectif, la Loi prévoit l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de normes d'accessibilité auxquelles les organismes publics ou privés doivent se conformer lorsqu'elles s'appliquent.

Par conséquent, le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (Conseil) s'engage à améliorer de façon continue l'accès aux installations, aux directives administratives, aux pratiques et aux services scolaires pour les élèves, le personnel, les parents et tuteurs/tutrices, les bénévoles et les membres handicapés de la collectivité.

C'est par l'entremise du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) et du Comité d'affaires et de relations de travail (CART) que le Conseil planifie d'assurer l'établissement d'un processus d'examen et de surveillance pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies d'élimination et de prévention des obstacles identifiés.

Les domaines dans lesquels le Conseil prévoit éliminer des obstacles se situent au niveau du matériel, de l'architecture, de la communication, de l'information, de la technologie, de la formation, des directives administratives et des pratiques établies.

2. OBJECTIFS DU PLAN

Ce plan décrit les mesures prises à date par le Conseil et celles dont il prendra au cours des prochaines cinq années pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles à l'égard des personnes handicapées utilisant ses installations et ses services. Voici quelques-unes des interventions :

- Décrire le processus par lequel le Conseil déterminera, éliminera et préviendra les obstacles pour les personnes handicapées.
- Revoir les efforts faits précédemment pour éliminer et prévenir des obstacles pour les personnes handicapées.
- Énumérer la liste des directives administratives, des programmes, des méthodes et des services que le Conseil examinera pour déterminer les obstacles pour des personnes handicapées.
- Décrire les mesures que le Conseil prendra pour déterminer, éliminer et prévenir des obstacles pour les personnes handicapées.
- Décrire la façon dont le Conseil mettra ce plan d'accessibilité à la disposition du public.
- Sensibiliser les employés et la collectivité pour favoriser l'accès aux personnes handicapées.

3. ENGAGEMENT DU CONSEIL ENVERS LA PLANIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ

Améliorer de façon continue l'accès aux locaux des écoles, aux installations et aux services pour les élèves, les membres du personnel, les parents, les tuteurs et les membres de la collectivité.

Intégrer son plan d'accessibilité à celui des services spécialisés à l'élève.

Encourager la participation des personnes handicapées ou leurs représentantes, représentants à l'élaboration et l'examen de son plan annuel d'accessibilité.

4. APERÇU DU CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE NOUVELON

Le Conseil scolaire catholique Nouvelon (CSC Nouvelon) dessert les régions de Chapleau, Michipicoten, Rive Nord, Sault-Ste-Marie, Hornepayne, Dubreuilville, Sudbury-Est et le Grand Sudbury. Le Conseil compte 27 écoles élémentaires, une école virtuelle et 10 écoles secondaires sous sa responsabilité.

Le CSC Nouvelon poursuit l'objectif d'offrir une éducation catholique de langue française de haute qualité à la totalité des élèves dont il a la responsabilité. En 2009, pour donner suite à un processus de consultation, le Conseil a renouvelé sa mission et a établi sa vision, ses croyances et ses valeurs organisationnelles comme suit :

Mission : Animé par l'Esprit de Jésus et par son héritage francophone, le Conseil, en collaboration avec ses élèves, ses parents, ses paroisses, ses communautés et son personnel, offre un milieu propice à l'apprentissage et un programme éducatif de la petite enfance à l'âge adulte.

Vision : Des élèves épanouis fiers d'être catholiques et francophones prêts à prendre leur place dans la société.

Vertus : Nous agissons ensemble en tant que communauté d'apprentissage professionnelle francophone et chrétienne où règne la foi, l'espérance, la charité et la solidarité culturelle.

5. GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCESSIBILITÉ

Constitution : En mai 2003, le CSC Nouvelon a officiellement constitué le Groupe de travail sur l'accessibilité.

Mandat : Effectuer des recherches sur les obstacles dont les personnes handicapées font face et prendre tous les moyens possibles pour les identifier, les éliminer et les prévenir.

Membriété :

- Surintendance d'affaires et de finances
- Direction d'école
- Direction du Service d'informatique

- Direction du Service de bien-être et d'inclusion
- Direction du Service spécialisé à l'élève
- Direction du Service des bâtiments
- Direction du Service des communications et relations externes
- Direction du Service des ressources humaines

Objectifs :

Les membres du Groupe de travail sur l'accessibilité se réunissent pour vérifier que les stratégies d'élimination et de prévention des obstacles soient faites à temps et qu'on en tienne compte lorsque des ajouts ou des rénovations majeures s'imposent.

Le Groupe de travail sur l'accessibilité consultera le Comité consultatif d'éducation de l'enfance en difficulté, les directions d'école et les membres du Comité de fonctionnement pour assurer les progrès dans le dossier.

Chaque membre du Groupe de travail sur l'accessibilité participe au processus de consultation en soumettant des obstacles reliés à son domaine de travail. Les domaines de travail ciblés relèvent des écoles et des services suivants : affaires et finances, bâtiments, bien-être et inclusion, communications, service spécialisé à l'élève, informatique et ressources humaines.

Chaque membre du Groupe de travail sur l'accessibilité a accès à l'ébauche du Plan et a la possibilité d'émettre ses commentaires.

6. INITIATIVES CONCERNANT L'ÉLIMINATION D'OBSTACLES

Au cours des dernières années, il y a eu certaines initiatives visant à reconnaître, à éliminer et à prévenir des obstacles pour les personnes handicapées. Nous présentons ces initiatives sous les quatre thèmes suivants.

Plan des programmes et services destinés aux élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée

Conformément au Règlement 306, les conseils scolaires sont tenus de préparer et d'approuver annuellement un rapport sur les programmes et services qu'ils offrent à l'éducation spécialisée et de le soumettre au ministère de l'Éducation de l'Ontario.

L'un des objectifs du plan des programmes et services destinés à l'éducation spécialisée des conseils scolaires est d'informer le ministère de l'Éducation, les parents et la communauté des programmes et services offerts à l'enfance en difficulté.

De plus, par l'entremise du CCED, le Conseil s'assure d'identifier les besoins des élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée et de formuler, par voie de recommandations au Conseil, les demandes nécessaires pour répondre à ces besoins.

Finalement, le Conseil profitera de l'expertise à sa disposition et travaillera en collaboration avec le CCED pour rencontrer les exigences de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

Initiatives visant les immobilisations, les rénovations aux bâtiments existants, les nouvelles constructions, les équipements adaptés

Le Conseil s'assure de respecter les directives du ministère de l'Éducation de l'Ontario concernant l'achat d'équipements spécialisés. Les besoins en équipements spécialisés nécessaires et indispensables à l'apprentissage des élèves sont précisés lors des études de dossiers, des comités d'identification, de placement et de révision (CIPR) et des évaluations. L'équipement doit être recommandé par un professionnel qualifié.

Dans certaines écoles du Conseil, on peut retrouver de l'équipement spécialisé. Voici quelques exemples d'équipement spécialisé :

- équipements d'aide à la mobilité (p. ex., marchette, bicyclette)
- équipements d'aide auditive (p. ex., systèmes à modulation de fréquence – MF)
- équipements d'aide aux activités quotidiennes (p. ex., banc, chaise spécialisée)
- équipements d'aide mobilier (p. ex., table adaptée, isolement)
- équipements d'aide visuelle (p. ex., Eye-talk, microscope)
- équipements multisensoriels (p. ex., matériel Snoezelen)
- matériaux et logiciels informatiques (p. ex., Read&Write, portable/iPad, Proloquo2go)
- tout autre matériel requis par les écoles pour l'utilisation par certains élèves afin de les aider à suivre un programme d'études approuvé.

Le Conseil a amélioré l'accessibilité dans plusieurs écoles. Voici quelques exemples d'aménagements :

- comptoirs administratifs adaptés;
- espaces de stationnement désigné;
- identification des bordures avec couleurs contrastantes;
- mains-courantes;
- monte-personnes et/ou des ascenseurs dans chaque école et lieu de travail;
- ouvre-portes électriques sur les portes extérieures et intérieures;
- panneaux tactiles et à contraste élevé;
- pentes et des rampes;
- systèmes d'alarme visuels et sonores;
- toilettes adaptées pour les élèves et les membres du personnel.

Le Conseil cherche à rendre toutes ses installations accessibles aux personnes souffrant d'une incapacité physique ou sensorielle. Beaucoup de progrès a été fait afin d'atteindre cet objectif (Annexe 1 : Aménagements complétés dans les écoles et les garderies 2022-2023).

Les locaux administratifs du Conseil ainsi que les écoles construites plus récemment comptent déjà les installations requises conformes au Code du bâtiment de l'Ontario.

Certaines mesures sont mises en place afin de limiter les défis occasionnés par la non-disponibilité temporaire des éléments accessibles. Ainsi, lorsque les places de stationnement ne sont pas disponibles, des places temporaires seront désignées ou lorsque les monte-personnes et/ou des ascenseurs ne fonctionnent pas, le lieu de rencontre sera modifié afin de rendre celui-ci accessible. De plus, si les ouvre-portes sont en panne, le personnel de nos établissements seront disponibles pour ouvrir les portes.

Initiatives visant la documentation officielle du Conseil

Depuis l'année scolaire 2002-2003, le Conseil facilite l'accès à l'information en publiant des documents officiels sur son site Web. Voici un échantillon :

- les politiques et les directives administratives;
- les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions du Conseil;
- les états financiers et les prévisions budgétaires;
- le rapport annuel;
- le plan annuel d'accessibilité;
- le plan annuel pour l'enfance en difficulté;
- le plan stratégique pluriannuel du Conseil.

Ces documents sont disponibles aux membres du public en d'autres formats à la suite d'une demande placée au Conseil.

Cette année, le Conseil continue d'assurer la mise à jour de son site web et des documents qui s'y retrouvent afin d'assurer une conformité à l'exigence d'accessibilité web 2.0. Des formations à cet effet furent offertes à certains membres du personnel responsables de la production des documents. Le Conseil accompagne les divers services dans la production de documents et a ajusté ses pratiques web. Un appui technique est assuré aux services devant produire des documents accessibles.

Le Conseil accorde beaucoup d'importance à la création d'un environnement accessible à toutes les personnes, quel que soit leur âge ou leur capacité.

Dans le cadre de sa planification annuelle concernant l'accessibilité, le Conseil évalue ses programmes, ses directives administratives et ses pratiques pour s'assurer d'une amélioration continue par l'entremise de :

- la révision de son Plan capital;
- la révision de son Plan d'accessibilité;
- la révision de ses politiques et directives administratives pour s'assurer de répondre aux exigences de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et des règlements y afférents;
- la révision des pratiques et procédures opérationnelles;
- l'audit externe pour la conformité du CSC Nouvelon du dossier d'accessibilité.

Initiatives visant le personnel

Les affichages de postes incluent une note indiquant que le CSC Nouvelon rend disponible des mesures d'adaptation durant son processus de sélection.

Tous les nouveaux employés doivent visionner le module d'accessibilité.

Le volet de bien-être des ressources humaines assure les suivis quant aux demandes d'accommodement liées à l'accessibilité.

7. PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES OBSTACLES

Le Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) ainsi que le Groupe de travail jouent un rôle important dans le processus d'évaluation et d'identification des obstacles. La participation à ce processus d'examiner rendra ainsi possible l'obligation de répondre aux besoins de tous.

Pendant l'année 2018-2019, le CSC Nouvelon a procédé à retenir les services d'un expert-conseil dans le domaine d'accessibilité. Un rapport détaillé a été remis à l'administration et le sommaire se retrouve à l'annexe 4.

Les étapes suivantes, sans être restrictives, permettent au Conseil d'identifier les obstacles potentiels à l'accessibilité :

Étapes	Description
Information fournie par le Comité de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none">Charger de recueillir l'information probante sur les installations, pratiques, politiques et services du Conseil
Consultation auprès du CCED	<ul style="list-style-type: none">Consulter les groupes communautaires représentant les personnes handicapées
Étude des règlements découlant de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario	<ul style="list-style-type: none">Mettre en œuvre les règlements qui s'appliquent au Conseil
Présentation aux conseillères et conseillers scolaires	<ul style="list-style-type: none">Obtenir l'appui du Conseil

Le Plan annuel d'accessibilité est intégré au calendrier de planification du Conseil révisé annuellement afin d'établir tout besoin futur d'aménagement ou changement requis pour assurer une amélioration continue de l'accessibilité.

8. COMMUNICATION DU PLAN

Le Plan annuel d'accessibilité est affiché sur le site Web du Conseil à : <https://www.nouvelon.ca/images/pdf/Accessibilite-plan-annuel.pdf>

Pour obtenir une copie papier du Plan annuel d'accessibilité, veuillez communiquer avec le bureau de la surintendante d'affaires et de finances au 1 800 259-5565.

9. ANNEXE 1 : AMÉNAGEMENTS COMPLÉTÉS DANS LES ÉCOLES ET LES GARDERIES 2022-2023

LÉGENDE :

A	Ajout
S.O.	Sans objet
T	Travaux (pendant l'année scolaire 2022-2023)
X	Existant

Sommaire par école et par garderie	Evacuaire	Stationnement	Rampe extérieure	Rampe intérieure	Toilette	Évier	Alarme incendie Stroboscope	Fontaine	Portes ext. automatiques	Ascenseur	Monte-personne	Portes de classe de 36"	Quincaillerie	Amplification (systèmes)	Signalisation des locaux	Sommaire
Ste-Marie – école	S.O.	X	X	S.O.	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X		10/11
Ste-Marie – garderie	S.O.	X	X	S.O.	X	X	X		X	S.O.	S.O.	X	X	S.O.		8/10
Saint-Joseph, Blind River - école		X	X	S.O.	X	X	X	X	X	En panne	S.O.	X	X			9/13
Saint-Joseph, Blind River – garderie	S.O.		X	S.O.	X	X	X			S.O.	S.O.	X	X	S.O.		6/10
Sacré-Cœur, Chapleau - école		X	X	S.O.		X		X	X	X	S.O.	X	X			8/13
Sacré-Cœur, Chapleau – garderie	S.O.	X	X	S.O.						S.O.	S.O.		X	S.O.		3/10
Alliance St-Joseph – école		X	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	X	X	X		12/14
Alliance St-Joseph – garderie	S.O.	X	X	S.O.			A			S.O.	S.O.	X	X	S.O.		5/10
Notre-Dame de la Merci – école		X	X	S.O.	X	X	X	X	X	X	S.O.	X	X			10/13
Notre-Dame de la Merci - garderie	S.O.	X	X	S.O.			X			S.O.	S.O.	X	X	S.O.		5/10
St-Étienne – école	S.O.	X	X	S.O.	X	X	X	X	A	S.O.	S.O.	X	X		X	10/11
St-Étienne - garderie	S.O.		X	S.O.		X	X			S.O.	S.O.	X	X	S.O.	A	6/10
St-Joseph, Dubreuilville- école	S.O.	A	X	S.O.	X	X	A	A	X	S.O.	S.O.		X			8/11
Georges Vanier – école	S.O.	X	X	S.O.	X	X		A	A	X	S.O.	X	X			9/12
Georges Vanier - garderie	S.O.		X	S.O.	X	X				S.O.	S.O.	X	X	S.O.		5/10

Sommaire par école et par garderie	<i>Evacuchair</i>	<i>Stationnement</i>	<i>Rampe extérieure</i>	<i>Rampe intérieure</i>	<i>Toilette</i>	<i>Évier</i>	<i>Alarme incendie Stroboscope</i>	<i>Fontaine</i>	<i>Portes ext. automatiques</i>	<i>Ascenseur</i>	<i>Monte-personne</i>	<i>Portes de classe de 36"</i>	<i>Quincaillerie</i>	<i>Amplification (systèmes)</i>	<i>Signalisation des locaux</i>	<i>Sommaire</i>
La Renaissance - école	X	X	X	S.O.	X	X	X	X	X	X	S.O.	X	X	X	X	13/13
La Renaissance - garderie	X	X	X	S.O.	X	X	X	X	X	X	S.O.	X	X	S.O.	X	12/12
St-Augustin- école		X	X	S.O.	X	X		X	X	X	X	X	X			10/14
Notre-Dame, Hanmer – école	S.O.	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X		11/12
Notre-Dame, Hanmer - garderie	S.O.		X	X	X	X				S.O.	S.O.	X	X	S.O.		6/11
St-Joseph, Hanmer - école	S.O.	X	X	S.O.	X	X	X			S.O.	S.O.	X	X	X		8/11
St-Joseph, Hanmer – garderie	S.O.		X	S.O.			X			S.O.	S.O.	X	X	S.O.		4/10
Saint Nom de Jésus – école			X	S.O.				X	X	X	S.O.					4/13
St-Paul – école	S.O.	X	X	S.O.	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X			9/11
St-Paul - garderie	S.O.	X	X	S.O.	X	X	X			S.O.	S.O.		X			6/11
St-Antoine – école	S.O.	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X		11/12
St-Antoine – garderie	S.O.		X	S.O.			X			S.O.	S.O.	X	X	S.O.		4/10
St-Charles Borromée- école		X	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	X	A			11/14
St-Charles Borromée – garderie	S.O.	X	X	S.O.			X		X	S.O.	S.O.	X	X	S.O.		6/10
Notre-Dame-du-Sault – école		X	X	S.O.	X	X		X	X	X	S.O.	X	X			8/12
Notre-Dame-du-Sault – garderie	S.O.	A	S.O.	X						S.O.	S.O.	X	X	S.O.		4/10
Sainte-Anne- école	S.O.		X	X		X		X		S.O.	S.O.	X				5/12
Félix-Ricard – école	S.O.	X	X	S.O.	X	X		X	X	X	S.O.	X	X	X		10/12
Félix-Ricard - garderie	S.O.	X	X	S.O.	X	X		X	X	S.O.	S.O.	X	X	S.O.		8/10

Sommaire par école et par garderie	<i>Evacuchair</i>	<i>Stationnement</i>	<i>Rampe extérieure</i>	<i>Rampe intérieure</i>	<i>Toilette</i>	<i>Évier</i>	<i>Alarme incendie Stroboscope</i>	<i>Fontaine</i>	<i>Portes ext. automatiques</i>	<i>Ascenseur</i>	<i>Monte-personne</i>	<i>Portes de classe de 36"</i>	<i>Quincaillerie</i>	<i>Amplification (systèmes)</i>	<i>Signalisation des locaux</i>	<i>Sommaire</i>
St-Denis – école	X	X	X	S.O.	X	X	X	X	X	X	S.O.	X	X	X		12/13
St-Denis - garderie	S.O.	X	X	S.O.	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	S.O.		9/10
St-Dominique – école	S.O.	X	X	S.O.	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X		10/11
St-Dominique - garderie	S.O.	X	X	S.O.	X	X	X		X	S.O.	S.O.		X	S.O.		7/10
St-Joseph, Sudbury		X	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	X	X	X		12/14
St-Joseph, Sudbury - garderie		X	X	X	X	X	X		X	X	S.O.		X	S.O.		9/13
St-Pierre- école	S.O.	X	X	X	X	X		X	X	S.O.	X	X	X			10/13
Jean-Paul II - école		X	X	S.O.	X	X	X	X	X	X	S.O.	X	X			10/13
Jean-Paul II - garderie	S.O.	X	X	S.O.	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	S.O.		9/10
Ste-Thérèse- école	S.O.	A	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X			10/12
St-Thomas- école	S.O.	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X			10/12
Saint-Joseph, Wawa – école	S.O.	X	S.O.	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X		10/11
Saint-Joseph, Wawa - garderie	S.O.	X	X	S.O.	X	X				S.O.	S.O.		X	S.O.		5/10
É.s.c. Jeunesse-Nord- école	S.O.	X	S.O.	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X		10/11
É.s.c. Trillium- école	S.O.	X	S.O.	X	X	X	X	X	X	S.O.	S.O.	X	X	X		10/11
É.s.c. Champlain- école		X	X	X	X	X	X	X	X	X	S.O.	X	X			11/14
Carrefour Options+ - école		X	X	X				X	X	X	S.O.	X	X			8/14
Collège Notre-Dame- école	X	X	X	S.O.	X	X		X	X	X	S.O.	X				9/13
Collège Notre-Dame - (Service des bâtiments)		A	A	S.O.	X	X		S.O.	S.O.	X	S.O.		X			6/11
É.s. du Sacré-Cœur- école		X	X	S.O.	X	X	X	X	X	X	X	X	X			11/14

Sommaire par école et par garderie	<i>Evacuchair</i>	<i>Stationnement</i>	<i>Rampe extérieure</i>	<i>Rampe intérieure</i>	<i>Toilette</i>	<i>Évier</i>	<i>Alarme incendie Stroboscope</i>	<i>Fontaine</i>	<i>Portes ext. automatiques</i>	<i>Ascenseur</i>	<i>Monte-personne</i>	<i>Portes de classe de 36"</i>	<i>Quincaillerie</i>	<i>Amplification (systèmes)</i>	<i>Signalisation des locaux</i>	<i>Sommaire</i>
É.s.c. l'Horizon- école		X	X	X	X	X		X	X	X		X	X		X	11/15
Siège social		X	X		X	X	X		X	X	X					8/15

10. ANNEXE 2 : Initiatives ciblées 2023-2026

Année	Initiatives
<p>2023-2024</p>	<p>Développer un plan pluriannuel de mise en conformité de l'accessibilité du CSC Nouvelon.</p> <p>Évaluer les recommandations découlant du rapport des normes proposées pour l'éducation de la maternelle à la 12e année.</p> <p>Continuer à fournir du matériel et des supports d'éducation accessibles aux élèves et aux membres du personnel.</p> <p>Poursuivre avec la mise à jour des sites web accessibles (Conseil et écoles).</p> <p>Continuer à former les employés en matière d'accessibilité.</p> <p>Consulter le Comité de participation des parents (CPP).</p> <p>Réviser les politiques et les directives administratives du Conseil reliées au dossier d'accessibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ADM 2.15 Accessibilité • PAR 1.10 Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle • PAR 1.11 Utilisation d'un animal d'assistance par les membres du public • PAR 1.12 Avis d'interruption des services d'accessibilité aux membres du public • PAR 1.13 Utilisation d'appareils ou d'accessoires fonctionnels par les membres du public • PAR 1.14 Utilisation d'une personne de soutien par les membres du public • PAR 1.15 Surveillance et rétroaction sur l'accessibilité des services à la clientèle <p>Continuer la mise en œuvre de projets variés dans les écoles et au siège social reliés à l'accessibilité (boutons de panique, boutons d'accès, affiches, portes, rampes, stationnement, recrutement, etc.).</p>
<p>2024-2026</p>	<p>Continuer la mise en œuvre du plan de conformité d'accessibilité du CSC Nouvelon.</p> <p>Continuer à former des employés en matière d'accessibilité.</p> <p>Continuer la mise en œuvre de projets variés dans les écoles et au siège social reliés au rapport de l'étude d'accessibilité préparée par une firme externe (boutons de panique, boutons d'accès, affiches, portes, rampes, stationnement, etc.).</p> <p>Continuer à travailler avec les Consortiums de transport pour la mise en œuvre des plans individuels pour le transport des élèves.</p> <p>Consulter les experts lors de la construction de nouvelles écoles et terrains scolaires.</p>

11. ANNEXE 3 : Pratiques réussies

- ☑ Le Conseil travaille en étroite collaboration avec le Consortium pour les élèves du nord de l'Ontario (CÉNO) et le Consortium Centre Jules-Léger.
- ☑ Le Conseil a livré trois formations sur l'équité et l'inclusion lors des journées d'apprentissage professionnel.
- ☑ Le Conseil accueille les agences communautaires qui désirent visiter les emplacements afin d'apporter des recommandations visant les élèves.
- ☑ Plusieurs écoles utilisent des balles de tennis ou des flexi-feutres sur les pattes des chaises et des pupitres afin de réduire le bruit dans les salles de classe.
- ☑ Le Conseil continue à offrir du matériel, des ressources ainsi que la technologie qui répondent aux besoins des élèves et des membres du personnel.
- ☑ Les Consortiums de transport ont augmenté le nombre de véhicules à 54 qui desservent les élèves en fauteuil roulant.
- ☑ Le Conseil s'assure que les conducteurs d'autobus reçoivent de la formation au sujet de l'accessibilité.
- ☑ Le Conseil prévoit des programmes de travail modifié et de retour au travail progressif selon les besoins.
- ☑ Le Conseil offre un programme d'enseignement à domicile pour les élèves.
- ☑ Le Conseil offre un environnement de santé et bien-être pour les élèves et le personnel.
- ☑ Le Conseil a offert, à tous ses employés, la formation sur les services à la clientèle.
- ☑ Lors des inspections mensuelles et annuelles dans les écoles et au siège social, certains éléments sont inspectés (p. ex, boutons d'accès, les enseignes).
- ☑ En 2019, le Conseil a retenu les services d'une firme externe afin d'évaluer l'accessibilité de toutes ses écoles. Ces rapports servent à cibler les projets d'amélioration de l'accessibilité dans les écoles.
- ☑ Le Conseil veille à respecter les normes des sites web accessibles 2.0. Le Conseil a offert des formations à plusieurs de ses employés, accompagne les divers services dans la production de documents et a ajusté ses pratiques web afin que les documents publics qui sont affichés sur le web soient accessibles.

12. ANNEXE 4 : Résultats de l'audit d'accessibilité 2019

Équipements et autres	Nombres d'installations
Aide de suppléance à l'audition	3 400
Ascenseurs/monte-personne	1 595 125
Avertisseur visuel incendie	288 660
Barres d'appui	108 840
Casiers accessibles	13 340
Chaises d'évacuation	51 600
Comptoirs	69 000
Contraste couleurs	6 300
Contrôle d'appareils ménagers et prises de courant	2 600
Crochets à manteaux	10 190
Dispensateurs	58 160
Douches accessibles	162 615
Éclairage intérieur	7 155
Espaces de stationnement accessibles	28 480
Éviers accessibles	100 540
Hauteur des appareils	213 270
Indicateurs tactiles de surfaces de marche	68 805
Mains courantes	52 815
Miroirs	9 155
Nez des marches	23 070
Ouvre-portes automatiques	815 177
Parcours extérieur sans obstacle	404 100
Parcours intérieur sans obstacle	88 630
Portes - largeur libre	1 359 280
Portes - poignée à levier	10 400
Portes - poignée en D	8 925
Rampes	850 560
Salles de rechange accessible	560
Salles de toilette accessible	932 480
Signalisation extérieure	14 915
Signalisation intérieure	168 760
Système d'appel - toilettes	304 270
Tables à langer	260
Toilettes - ajout dossier	7 710
Toilettes - modifier chasse	43 090
Urinoirs	86 760
Total	7 968 997